

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Thermidor, an VII.

Pris de possession dans le département de la Haute-Garonne. — Arrestation de plusieurs diligences et couriers dans les départemens de l'Ouest. — Désarmemens opérés à Caen. — Fermeture de la société des Jacobins. — Dernière séance de cette société. — Motion d'ordre d'Eschassériaux sur les dangers de la Patrie. — Résolution qui ordonne des visites domiciliaires à Paris.

ITALIE.

Trente, le 13 thermidor.

Le capitaine Keppert, de l'état-major, a passé hier en courrier par notre ville; il porte au quartier-général de l'archiduc Charles la nouvelle de la reddition de Mantoue. La garnison de cette place est sortie hier à midi avec les honneurs de la guerre, emmenant six pièces de canon & trois charriots couverts; elle a déposé les armes sur le glacis. La forteresse a soutenu pendant deux jours & deux nuits le feu continu de 600 bouches à feu; une grande quantité de bâtimens & le quartier des juifs étoient aussi en feu, lorsque le troisième jour on avoit commencé à capituler.

On assure que les troupes napolitaines, réunies aux insurgés, sont entrées à Rome le 30 messidor.

DANEMARCK.

Copenhague, le 12 thermidor.

Notre gouvernement vient de publier l'ordre qui interdit aux corsaires des puissances belligérantes, l'entrée des ports de la Norwege. Ces bâtimens ne seront reçus que dans le cas d'un danger extrême. Le roi de Suede a donné les mêmes ordres dans ses états.

Notre envoyé extraordinaire en Russie, le baron de Blome, va partir de Pétersbourg pour aller rétablir sa santé dans les pays méridionaux de l'Europe. M. de Fursmaun restera chargé d'affaires en son absence.

HONGRIE.

Semlin, le 6 thermidor.

En vertu d'un ordre de la Porte, 36 mille saphis, formant trois corps de 12 mille hommes chacun, doivent se mettre en marche d'ici à trois mois pour aller se réunir aux troupes russes en Italie. Ces trois corps seront commandés par les gouverneurs de la Bosnie, de la Romélie & de la Natolie.

A L L E M A G N E.

Ratisbonne, le 16 thermidor.

La première division de la seconde colonne du corps de troupes auxiliaires russes, a passé hier par notre ville. Cette division, forte de 4,239 hommes, étoit conduite par le général-major d'Essen.

Augsbourg, le 19 thermidor.

L'électeur de Trèves est de retour ici depuis le 14. La duchesse douairière des Deux-Ponts est arrivée hier ici, & le duc de Wurtemberg ce matin. On dit que l'électeur de Bavière doit y venir aussi.

La première division des troupes russes est arrivée ici aujourd'hui.

Le comte de Lebach est parti pour Morsbourg, d'où il doit se rendre au quartier-général.

On continue de travailler avec beaucoup d'activité aux fortifications d'Ulm & d'Ingolstadt.

On écrit de Vienne que le corps de Condé arrivera au commencement de vendémiaire à l'armée de l'archiduc Charles, & qu'alors un quatrième corps de troupes russes, sous les ordres du général Gudowitsch, se mettra en marche pour l'Allemagne.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Angers, le 22 thermidor.

Notre département (Maine & Loire) continue à être infesté par des bandes de chouans qui arrêtent & pillent toutes les diligences. Celle partant d'ici pour Nantes, le 15 de ce mois, a été arrêtée trois fois en moins de deux lieues, entre Angers & Beausite. Le même jour, la diligence partant d'ici pour Paris a aussi été arrêtée près Foultourte.

Le courrier de la malle, parti du Mans le 19 au soir, a été arrêté entre la Flèche & Durtal par environ 12 chouans qui, n'ayant rien trouvé qui leur convint, le laisserent partir.

Le courrier de Nantes à Angers a également été arrêté la nuit du 20 au 21, entre Varades & Ancenis; il n'avoit que deux sacs de gros sol; les chouans s'en sont emparés & l'ont laissé partir; mais ils ont désarmé un militaire qui étoit dans la voiture, après l'avoir menacé de le fusiller.

L'administration des messageries vient de suspendre le service sur les routes de Nantes à Paris par le Mans, & d'Angers à Paris aussi par le Mans; elle conserve seulement celui d'Angers à Paris par la levée.

Caen, le 23 thermidor.

On a battu aujourd'hui la générale à huit heures du matin. Les chasseurs, les grenadiers & la troupe de ligne, ayant à leur tête les commissaires de police & autres autorités compétentes, ont procédé au désarmement de plusieurs individus. Cette mesure a été exécutée en vertu d'un arrêté du département.

Paris, le 26 thermidor.

Le directoire a fait afficher ce soir l'arrêté qui ordonne la clôture de la réunion de la rue du Bacq.

Un piquet de cavalerie entoure, depuis ce matin, ce local, & ne permet point d'y entrer, d'après un arrêté du directoire. Les scellés ont été mis sur la porte de ce local & sur les papiers du comité d'instruction de la réunion.

— Il n'a point été question aujourd'hui des ex-directeurs dans le comité général. Il a été tout entier employé à la lecture des deux messages du directoire sur la clôture du club & sur les visites domiciliaires. Ces visites devant se faire le jour, on présume qu'elles auront lieu demain matin de très bonne heure dans Paris.

— Dans le comité général d'hier, Daunou a parlé contre la mise en cause des ex-directeurs. Il l'a fait avec beaucoup de talent & d'impartialité, & a produit la plus vive impression. Il a prouvé que, sous les rapports judiciaires, constitutionnels & politiques, l'accusation étoit inadmissible.

— Plusieurs versions courent dans le public sur ce qui s'est passé à Toulouse. Les uns disent qu'on y a fait tirer sur le peuple & qu'il y a eu une insurrection; les autres assurent qu'un fonctionnaire public ayant été tué dans une commune rurale, l'administration centrale a voulu y faire exécuter la loi sur les otages; que les habitans & ceux des communes voisines se sont réunis pour s'y opposer, & ont ensuite marché vers Toulouse, au nombre de cinq à six mille, pour obliger l'administration centrale à rapporter son arrêté.

Nous n'avons rien d'authentique sur ces bruits; mais en les rapprochant de ce qui s'est dit dans la séance d'aujourd'hui, il ne faut pas oublier que les réclamations les plus vives se sont déjà élevées contre la violence des membres composant l'administration centrale de la Haute-Garonne. Du reste, nous ne pouvons avoir encore d'opinions sur des événemens dont nous ne connoissons ni les causes ni les détails.

— L'arrivée de Joubert à Gênes est annoncée officiellement par le général Moreau.

— Massena a fait arrêter & conduire à Huningue, le 20 de ce mois, le général Xaintrailles. Des réclamations s'élevèrent contre cette mesure en faveur de Xaintrailles.

La commune d'Amiens est mise en état de siège.

— Les détenus au Mont-Saint-Michel sont transférés au château du Taureau près Morlaix. Cette mesure a été prise depuis l'évasion de plusieurs chefs de chouans, que nous avons déjà annoncée.

— Le général Sorvan vient d'être remis en activité, & nommé inspecteur-général des troupes du Midi. Il est parti de Paris hier soir.

— Bourguignon, ex-ministre de la police, est nommé régisseur de l'enregistrement, en remplacement de Quinette.

— Une lettre du ministre de la guerre ordonne le rassemblement de forces nécessaires pour protéger la foire de Falaise, qui s'ouvre le 1^{er} fructidor.

— Le directoire s'occupe d'un message dans lequel il doit proposer au corps législatif de faire juger par des commissions militaires les distributeurs d'écrits royaux, dont l'objet seroit d'ébranler la confiance du soldat envers son chef. Il doit aussi proposer la peine de mort contre tout individu qui recelerait un déserteur ou provoquerait sa désertion.

— Le commissaire du directoire à Cayenne, Burnel fils, y est dangereusement malade. Il a autorisé la course contre les navires des Etats-Unis, en alléguant le droit de représailles.

— Plusieurs contribuables du département de la Seine ont déjà reçu l'avertissement du montant de leur cotisation à l'emprunt de cent millions.

— L'institut doit remplir la place que la mort du citoyen Leblanc a laissée vacante dans la section de poésie. Les candidats qui ont été présentés sont Parry, Guillard, Arnault, Saint-Ange, Boisjoslin, Lemerrier & Castel.

— L'ex-général Keller a été jugé par le conseil de guerre séant à Arau, qui l'a déclaré incapable de servir désormais.

— Les directeurs liguriens qui ont donné leur démission il y a quelque tems, sont en ce moment aussi accusés comme nos derniers. Ce sont à-peu-près les mêmes griefs allégués contre eux.

— On dit que l'Espagne va, en exécution des traités, nous fournir un corps de 24 mille auxiliaires.

Société séante aux Jacobins. — Séance du 25 thermidor.

Turpin demande qu'il soit fait une adresse au corps législatif pour l'inviter à déclarer la patrie en danger.

Lebas demande qu'on ne se borne pas à inviter le corps législatif à déclarer la patrie en danger, mais encore qu'on lui expose l'imminence des dangers. Il propose de faire l'adresse séance suivante. — Adopté.

La réunion nomme pour rédiger cette adresse les citoyens Marchand, Muquet, Giraud, Massieu & Julien de Toulouse.

Le Jollion fait sentir la nécessité de la prompte mise en jugement des ex-directeurs & de leurs complices. Il faut enfin, dit-il, ne pas timider par une punition exemplaire tous ceux qui seroient tentés de marcher sur leurs traces.

Rouy, la constitution à la main, en cite tous les articles violés, dit-il, par l'ancien directoire; il s'attache à prouver que jamais le pouvoir exécutif ne fut plus en guerre ouverte avec le corps social. Il termine en disant qu'il est impossible, sans violer la constitution, de ne pas mettre en jugement les ex-directeurs.

Mouquet annonce que les cinq membres nommés pour la rédaction de l'adresse, s'étant concertés avec le bureau d'instruction, il a été décidé qu'attendu l'importance du sujet, elle ne sera présentée que demain.

Un membre. — J'apporte à cette tribune la douleur qu'éprouve un homme libre convaincu des dangers de la patrie. On vous parle des conspirateurs atteints par la journée du 30 prairial. Sans doute il faut appeler la vengeance des loix sur ces misérables qui ont conduit la république au bord de l'abîme; mais il est une conspiration nouvelle & non moins dangereuse qui menace la liberté. C'est par la fermeture des réunions politiques qu'on veut nous donner la guerre civile, & ensuite substituer au gouvernement actuel un gouvernement monarchique. Je me réserve de vous dénoncer les chefs de cette conspiration. Quant à présent, je me borne à vous inviter à reprendre cette attitude fière & imposante qui fit trembler les tyrans. Je ne puis pourtant passer sous silence les diatribes de ces hommes qui abusent des momens où le peuple réuni célèbre le 10 août, pour déverser sur les républicains & les réunions politiques la haine qu'ils éprouvent pour tout système démocratique. Plus les dangers sont grands, plus les citoyens doivent être calmes. C'est à l'instant où nos ennemis redoublent d'audace, que nous devons redoubler de surveillance & d'énergie. — Applaudissement.

Le couturier insiste sur la nécessité de rester unis pour déjouer les projets combinés du royalisme & du fanatisme.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Paris, le 26 thermidor, an 7.

On répandoit la nouvelle que vingt-deux mille chonants attaquoient les villes dans le Midi. On citoit particulièrement Toulouse. A l'instant un courrier parti de Toulouse arrive au directoire. La dépêche ne fait aucune mention de cet événement. Rien non plus dans la correspondance ne l'annonce. C'est là sans doute encore un des bruits que la malveillance se plaît à semer pour inquiéter les citoyens.

MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 24 thermidor an 7.

Le ministre de la guerre au ministre de l'intérieur.

Il est vrai, mon cher collègue, je serai assez heureux de pouvoir prêter à l'intéressante institution des Sourds & Muets la somme de dix mille francs dont vous me parlez. J'en mettrai d'abord cinq à votre disposition sur le fond de la première décade, & les cinq autres sur le fond de la décade suivante.

Le département de la guerre n'est sans doute pas plus riche qu'un autre, relativement à ses immenses besoins; mais nos braves défenseurs sont accoutumés depuis long-tems à ajourner courageusement leur première existence. Je les connois; & jamais, j'en suis persuadé,

ils n'auront fait un sacrifice moins pénible qu'en venant au secours de leurs concitoyens si cruellement disgraciés par la nature.

Signé, BERNADOTTE.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUIROT.

Séance du 26 thermidor.

Des citoyens de Villefranche, département de la Haute-Garonne, dénoncent les ennemis de la liberté, qui font agir tous les ressorts de leur rage envenimée pour égarer les cultivateurs, & empêcher les conscrits de rejoindre, ils dénoncent aussi les tribunaux qui laissent tous ses attentats impunis. — Renvoi au directoire.

Un militaire de Maubeuge dénonce les fournisseurs de cette place forte, qui ne l'ont approvisionnée que de viandes pourries & hors d'état de pouvoir être consommées. — Renvoi au directoire.

Un membre, par motion d'ordre. — De grands dangers menacent la liberté; il faut enfin nous montrer dignes de représenter un peuple qui a en horreur les fers & l'esclavage; ici toutes les machinations sont employées pour empêcher les conscrits de voler à leur poste; là on provoque à la désertion ceux qui sont sous les drapeaux; d'un autre côté, on tâche de persuader au peuple qu'on veut rétablir le régime de la terreur; on fait tout pour tuer l'esprit public & empêcher le paiement de l'emprunt: tous les maux à la fois sont prêts à fondre sur la république, mais nous mourrons plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la constitution.

Je demande la formation d'une commission de sept membres, pour présenter incessamment des mesures propres à ramener l'ordre dans l'intérieur, & faire cesser le danger qui menace la république. Je demande en outre qu'il soit fait une adresse au peuple français pour ranimer son courage, & lui imprimer une confiance qui nous est si nécessaire dans les circonstances où nous nous trouvons. — On demande l'impression.

Chollet. — Je demande la parole pour l'impression. (Murmures). La motion que vous venez d'entendre est de la plus grande indiscretion: on vous demande la formation d'une commission de sept membres pour présenter des mesures propres à maintenir l'ordre; mais la constitution existe...

Destrem interrompt l'orateur, & demande que le conseil se forme en comité général pour lui apprendre des faits de la plus haute importance (murmures): je vous ferai voir ce qui se passe dans le Midi; continue Destrem, vous verrez qu'on y organise la contre-révolution, & qu'il est urgent de prendre de grandes mesures pour sauver la patrie.

On s'égorge dans le Midi, les patriotes sont assassinés, & voilà des faits qui ont été transmis aux membres de la députation de la Haute-Garonne par des couriers extraordinaires.

Plusieurs membres parlent dans le bruit. Chollet demande qu'on ne prenne aucun parti avant le comité secret réclamé par Destrem, si le conseil décide qu'il aura lieu.

Eschassériaux aîné. — Le directoire vous a adressé dernièrement deux messages relatifs à la situation de la république; il attend la mesure que vous allez prendre: vous allez sans doute répondre à sa sollicitude; mais il faut sonder ici la plaie toute entière; il ne faut pas nous dissimuler toute l'étendue de nos maux; chaque jour nous apprend de nouveaux attentats contre la patrie, de nouveaux massacres des républicains; les bandes nombreuses des royalistes sont armées; les lois sont impuissantes; des procla-

mations répandues avec profusion excitent par-tout le peuple à la révolte & provoquent le retour à la royauté; la terreur est dans l'ame de tous les amis de la liberté, bientôt les complots des royalistes vont l'exécuter si vous ne vous hâtez de faire tomber de leurs mains les poignards dont ils sont armés.

Et pourquoi craindrait-on de signaler ici les dangers extérieurs? Les succès qu'obtiennent nos ennemis les enhardissent & doublent leurs forces. Proscrivons sur-tout le système meurtrier de contre-poids admis jusqu'ici comme maxime d'état, qui empêche la faculté républicaine de se développer & comprime le ressort puissant de la liberté. Nous sommes législateurs, quand donc nous élèverons-nous à ces hautes conceptions qui seules peuvent consolider la liberté.

Nous avons tous la république dans le cœur; mais on veut nous diviser; on veut nous épouvanter. On cherche à diviser les autorités, à faire durer cette lèthargie mortelle qui étouffe l'énergie nationale; il faut signaler tous les dangers qui nous entourent, démasquer les partisans de la royauté & ceux qui veulent renverser la constitution. On veut que tout le monde soit sage, & on sème l'inquiétude dans tous les esprits. On nous représente le crime sous toutes ses formes hideuses, & jamais on ne nous entretient des beaux souvenirs de notre gloire & de nos triomphes. On croit faire chérir la liberté en nous la représentant menacée du régime affreux de 1793. Je ne serai jamais le chef ni l'esclave d'une faction; mais je dirai ici librement ma façon de penser. Pourquoi donc exhumer les maux de notre révolution? N'est-il pas bien plus utile de les calmer & de les faire oublier par des lois sages?

Voilà, citoyens représentans, la situation de la république; le peuple vous crie: *Sauvez la liberté*. Je demande qu'une commission de sept membres vous présente des mesures législatives & constitutionnelles pour sauver l'état, ranimer l'esprit public, & un plan de défense générale pour tous les départemens.

L'impression, s'écrie-t-on: elle est mise aux voix & adoptée.

Villetard. — D'après ce qui vient de vous être dit, il me semble que la formation d'une commission est de la plus grande importance; mais il me semble aussi qu'il est du plus grand intérêt que le choix des représentans qui la composeront, soit déterminé par le conseil. Je demande en conséquence qu'il ait lieu au scrutin.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on! — Plusieurs membres appuient la proposition de Villetard.

Le président met d'abord aux voix l'ordre du jour; il est rejeté.

Le conseil délibère ensuite sur la proposition de Villetard, le président déclare qu'elle est rejetée.

Une foule de voix réclament contre cette décision; l'épreuve est renouvelée & la majorité du conseil adopte la proposition de Villetard.

Destrem. — Ce seroit un crime que commettrait la députation de la Haute-Garonne, si elle gardoit le silence sur les faits dont elle vient d'être instruite.

Le comité général, crie-t-on!

Le 19 thermidor, continue Destrem, à deux heures du matin, l'administration centrale fut instruite que la rébellion s'organisait.

Quelques murmures s'élevèrent; le président rappelle à l'ordre les interrupteurs.

Destrem. — Un républicain de la commune de Saix

fut enlevé de ses foyers & fusillé dans une forêt voisine. Cette nouvelle suffit à l'administration pour la décider à rester en permanence. Il fut alors pris des mesures pour avvertir les cantons voisins de Toulouse d'y envoyer les soldats des colonnes mobiles, puisque la force armée qui est dans cette commune ne suffisoit pas : il n'y a que 25 ou 30 chasseurs, mal armés. Cinq courriers, arrivans de l'Est, de l'Ouest & du Sud, annoncerent que plusieurs mille de révoltés s'étoient rassemblés sur les limites des départemens du Gers, de l'Arriège & du Tarn. La première mesure que prit l'administration centrale, fut de renforcer la garde du parc d'artillerie de Toulouse : à cet effet, elle requit toute la garde nationale. Elle partit au-devant des royalistes : elle eut d'abord quelques succès ; mais bientôt elle fut repoussée. 5 à 6 mille révoltés cernent, en ce moment, Toulouse, & font entendre les cris de *vive le roi!* C'est en sortant, ce matin, de chez les ministres de l'intérieur & de la police générale, que la députation a reçu la lettre dont je vais vous donner lecture. Elle est du commissaire du directoire.

Le renvoi au directoire, s'écrie-t-on.

Les rebelles, écrit le commissaire, marchent avec un drapeau blanc, & au nom du roi, & sont commandés par des gens expérimentés, & leur force augmente à chaque instant, dans une telle progression que leur nombre, qui n'étoit d'abord que de deux ou trois mille hommes, est maintenant de quinze à seize mille, & vraisemblablement nous serons assiégés aujourd'hui ; mais nous sommes résolus à nous défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. J'ai réclamé tous les secours possibles. Puissent mes lettres ne pas être interceptées ! Je me réserve pour tous les détails à la lettre de l'administration centrale. Le général Lanoy qui a été arrêté, a déclaré dans son interrogatoire qu'il existoit une conspiration royale, & que les commandans de Saint-Jean-Pied-de-Port & de Bayonne étoient du parti des conjurés.

Lamarque appuie fortement la formation d'une commission ; il faut, dit-il, que nous connoissions notre situation, nos revers comme nos succès ; il faut sur-tout déployer de grands mesures contre le royalisme qui conspire ouvertement, & dont on voudroit imputer les crimes aux républicains. — La commission sera formée.

Danbermenil annonce que les royalistes ont aussi pris les armes & commis de grands excès dans le département de la Haute-Garonne ; les républicains se sont levés contre eux.

Marquezy fait lecture d'une lettre parvenue par erreur à un républicain ; elle contenoit, dit-il, des armoiries, avec l'avertissement de les garder & de les arborer au signal qui fera triompher la cause de Dieu & du roi.

Il faut, ajoute Popinant, poursuivre enfin le royalisme, & ne pas prendre le change, car je ne doute pas qu'on ne prépare une conspiration anarchique.

Ces faits seront communiqués à la commission.

Le directoire transmet trois messages : le premier contient l'état des troupes piémontaises, cisalpinnes, &c. qui servent sous les drapeaux de la république ; le second, une question sur les conscrits, qui, mariés avant la loi du 23 nivôse, sont depuis veufs sans enfans ; le troisième, une autre question sur les quittances de l'argent déposé à la poste, qui doivent être timbrées.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission.

Le secrétaire annonce encore deux messages, mais de nature à être lus en secret.

Ici on demande, d'une part, que le conseil se forme en comité général ; d'autre part, qu'il procède à l'appel nominal sur les ex-directeurs, & enfin qu'il nomme la commission dont la formation vient d'être arrêtée.

Un membre croit que le conseil devroit se déclarer en permanence. Cette proposition excite des murmures & n'est pas appuyée.

Après quelques débats & quelqu'agitation, Delbrel fait arrêter que le conseil se formera en comité général, parce qu'un des messages du directoire exige des mesures promptes.

Le conseil se forme en comité général.

A quatre heures & demie la séance est publique, & le conseil prend une résolution qui autorise le directoire à faire faire, pendant un mois, des visites domiciliaires dans Paris. Il paroît que c'étoit l'objet d'un des messages lus en secret.

Le conseil procède au scrutin pour la formation de la commission, dont la création est ordonnée.

Le directoire exécutif transmet une lettre du directoire de la république batave contenant des plaintes contre des journalistes.

On demande le renvoi à la commission existante.

Quelques membres avec force s'écrioient : l'ordre du jour, l'ordre du jour !

Marquezy dit que c'est aussi un ambassadeur étranger qui a demandé la clôture de la réunion politique.

Les cris de l'ordre du jour continuent.

Le renvoi est mis aux voix & arrêté.

Les cris pour l'ordre du jour recommencent ; d'autres demandent la lecture de la lettre.

Le conseil persiste dans son arrêté.

On lit le deuxième des messages entendus en comité secret ; le directoire peint le royalisme conspirant avec audace & obtenant de criminels succès ; dans l'Ouest de la France, la monarchie à ses satellites en armes ; le fanatisme à les siens dans le Nord ; des réactions sanglantes se préparent dans le Midi. Les conspirateurs prennent tous les masques ; quelques-uns se sont glissés jusque dans les réunions politiques ; celle de la rue du Bac étoit devenue un foyer de passions dangereuses. Le directoire l'a fait fermer ; mais il protégera toujours les réunions qui seront soumises aux loix. Il sollicite une loi organique.

L'impression, crie-t-on.

Garau & Jean Debry appuient la demande pour qu'on sache que le directoire n'aura frappé que quelques hommes & non la réunion entière, & qu'il est bien résolu de protéger celles qui seront soumises aux loix.

L'impression est ordonné ; le rapport sur l'organisation de ces sociétés se fera demain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution d'aujourd'hui, qui autorise le directoire à faire faire, pendant un mois, des visites domiciliaires à Paris.

Bourse du 28 thermidor.

Rente provis., 2 fr. 50 c. — Tiers consol, 8 f., 7 f. 75 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 69 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 65 c. — Bons d'arrérage, 58 fr. 75 c., 59 fr. 50 c. — Action de 50 f. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.